

point au-dessus du canal, est plus grande qu'à la propriété Liandrat de 0^m,80 à 0^m,90, et le radier peut être compté comme étant à 290^m,20, car le canal, mesuré par nous dans la vigne Rollet, a 0^m,49 de largeur entre l'enduit lisse ; ses piédroits ont 0^m,66 de hauteur, et du radier à la dalle posée en couverte, la hauteur est de 0^m,77. (Planche XII.)

Le canal contourne la colline, pénètre dans le vallon le Povet, rive gauche, il a été trouvé dans la vigne Beney, au lieu dit *Montluc* (2), section C, parcelle n° 1076 et vigne Buathier, cote précise 289^m,45, puis il se replie sur la rive droite du vallon le Povet ; on voit son radier le long du chemin n° 26, tendant de la Liauda à la Ferlatière, dans un mur de clôture, vigne Guillen, à la cote exacte 288^m,70, puis il suit le flanc est du mamelon le Montellier et passe dans la propriété de M. Beaujolin, section C, parcelle n° 1147, où le sol le cache à la cote 289^m,14, ce qui fait pour le radier 288^m,30 environ. Ici s'arrêtent les opérations de M. Lassalle.

Nous avons vu le prolongement du canal sur le versant ouest du mamelon le Montellier, rive gauche du vallon d'Arche, dans une terre défoncée pour planter de la vigne, (février 1890), puis l'aqueduc contourne les pentes rive gauche et rive droite du vallon. Le canal dont nous avons détaché un fragment d'enduit recouvert d'un dépôt calcaire, au bas du hameau le Collin, est évidemment le prolongement du canal repéré par M. Lassalle. Seulement, son altitude, au bas du Collin, serait supérieure à celle indiquée par les cartes et serait rapprochée de 282, 285.

(2) Les vieillards arrangent différemment la dernière syllabe du lieu dit, et disent carrément le mot.